

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Étaient présents : F.Gaultier – N.Mougel- R.Laurent- D.Marie- M.Duteil- C.Tessier- B.Lebreton- S.Benoit – P.Bohin- D.Waeyaert- C.Blondel- P.Thouin arrivé à 18h40 (avait prévenu).

Absent : D.Tirard

ORDRE DU JOUR :

Complément réf.16 pour la délégation au maire : M. Le Maire rappelle que dans le cadre de la gestion communale des pouvoirs lui ont été délégués en septembre et octobre 2020. Il demande que lui soit accordé la délégation 16 afin de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. La délibération est reportée en décembre 2024 (réunion extraordinaire).

M. Le Maire convoque ses 3 Adjoints à une réunion le 9 décembre 2024 à 18h30

Désignation délégué titulaire au SMIRTOM : Suite à la démission de Naty MATHIAS, M. Le Maire demande qui se présente pour la remplacer? N. Mougel seule candidate est désignée comme nouveau membre titulaire au SMIRTOM.

Désignation d'un délégué "réfèrent numérique": Deux personnes se présentent. D Waeyaert est nommé titulaire, P. Thouin est nommé suppléant

Fixation du prix du repas des aînés 2025 : Compte tenu des travaux de rénovation de la salle polyvalente, cette année le repas des aînés aura lieu le 19 Janvier 2024. M. Levillain et M. Deburghraeve ont proposés leur menu et devis. Celui de M.Deburghraeve a été retenu par le conseil municipal. Nous attendons le devis des boissons afin de fixer le montant pour les personnes qui prendront part au repas.

Loi 3 DS pour la normalisation des adresses : modifications et ajouts d'adresses : M le Maire informe qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, le nom à donner aux rues, voies, et places de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du C M. Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal : de valider les modifications apportées aux noms attribués aux voies communales et privées ouvertes à la circulation concernée, d'adopter les dénominations suivantes : Chemin du Hamel devient Impasse du Hamel - Rue des Saules devient Impasse des Saules - Fontaine devient Chemin de Fontaine. Nouvelles nominations : Place de l'église - Route de L'Aigle - Chemin de la Jonquière - Bouviers - Impasse de la Sente - Chemin du Mothey. Les dénominations des autres voies communales restent inchangées. Le CM valide à l'unanimité les modifications et nouvelles dénominations.

Délibérations modificatives de crédits : Le Cm vote une délibération modificative de crédit pour 6 660.00 € du compte 21318 au 2313 pour honorer l'ensemble des dépenses liées aux travaux de la cuisine de la salle polyvalente.

Le candélabre qui a été détruit par une conductrice, au centre bourg rue des merisiers, a été remplacé. Le CM vote une délibération modificative de crédit pour 3 972 € du compte 21318 au compte investissement n° 21538 pour le remplacement de ce candélabre.

Convention ADS gestion des dossiers d'urbanisme/CDC : le CM adhère à la nouvelle convention entrant en vigueur au 1er Janvier 2025 pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, en cours depuis 2015 et à la publicité extérieure.

Etude d'adhésion au contrat de prévoyance du CDG61 (centre de gestion) pour les agents publics : le CM accepte le contrat de prévoyance de la MNT via le centre de gestion au 1er Janvier 2025 et participe à hauteur de 7€ brut/mois pour les agents adhérant à ce contrat.

Etude adhésion au certificat Actes (dématérialisation des actes) : M. Le maire présente le devis DV0688985-1 Berger-Levrault d'un montant de 1 432 € HT pour la fourniture & la mise en service du certificat de signature électronique. La demande de subvention DETR sera déposée par la secrétaire de mairie via l'application démarche simplifiée de la préfecture. L'appel à projets DETR/DSIL 2025 est ouvert du 1er novembre 2024 au 20 janvier 2025. Le CM valide à l'unanimité

INFOS DU MAIRE :

Concernant le garage mis à disposition par la commune au Cté des Fêtes, une convention de mise à disposition sera établie.

Une annonce a été passée pour la vente en l'état au plus offrant d'un évier double bac en inox, un lave-vaisselle professionnel, une cuisinière à gaz. A l'ouverture des plis M Margerin proposait: Evier 30 €, lave-vaisselle 100 €, cuisinière 190 € - M Reneuf proposait lave-vaisselle 110 € - Evier 40 €. Suite à un débat qui se mettait en place, M. Le Maire a rappelé que l'annonce était explicite : prix par article et au plus offrant. M. Margerin a fait l'acquisition de la gazinière, M. Reneuf le lave-vaisselle et l'évier.

Remerciements des Donneurs de sang et de l'Utile pour les subventions données par la commune.

Le Conseil accorde 2h supplémentaires au tennis de table soit de 20h à 22h le mercredi.

Isabelle de Souza donnera des cours de Fit Danse le mercredi à 18h30.

Reçu carte de remerciements d'Ophélie et de Jérémy Margerin pour leur mariage.

Comme convenu le sapin de la mairie a été acheté et décoré.

Le sapin comité des fêtes sera décoré par les enfants mercredi prochain

M. Le Maire remercie P Thouin qui a participé aux decorations de Noël dans la commune. L'employé communal et le Maire installeront les illuminations sur les candélabres de la D930.

Une réunion Patrimoine sera prévue en Janvier 2025.

La mairie sera fermée du 23 au 28 décembre 2024 inclus.

QUESTIONS DIVERSES :

P. THOUIN informe qu'un pupitre du chemin de randonnée qui a été placé par erreur à cheval sur un domaine privé sera déplacé sur le domaine public de la commune. Une liaison cyclable verra le jour entre l'Eure et l'Orne, elle passera sur notre commune aux lieux dit : Grange de Dunes, les Gondrillers, rue des chênes. La pose de panneaux est en cours. Le projet de loi de finance prévoit une baisse du taux du fonds de compensation TVA en 2025. Il serait judicieux de demander au trésorier que le paiement des factures d'investissement en cours ait lieu avant le 31/12/2024.

R. LAURENT a fait une demande de subvention pour la gestion des chats errants dans le cadre d'un appel à projet 2024 auprès de la DRAAF Normandie. Le dossier n'a pas été retenu car le montant n'atteint pas 10 000€. Elle a échangé avec la fondation Brigitte BARDOT concernant la subvention 2024. Elle rédigera une demande de convention pour l'année

2025. Elle rend compte du contrôle de sécurité routière au passage à niveau sur notre commune: remplacement du “cédez le passage” par un STOP sur le chemin St Michel, orientation des feux, resserrer certains bois du platelage qui bougent. Elle demande à D Marie concernant les 6 concessions arrivées à échéance : pour quelle raison les courriers et la publication dans la presse n’ont pas été faits comme précisé dans le CR du 16 sept. 2024 ? En ce qui concerne la tombe de M. Lebel, peut être que C. Doguet, pourrait l’aider dans ses démarche de recherche.

C.BLONDEL demande si l’employée communale est assez occupée à la salle des fêtes car il n’y a pas beaucoup de location vu les travaux de la cuisine . Réponse de M. Le Maire: oui, la salle est toujours ouverte aux associations, les travaux génèrent plus d’entretien. Elle signale que des taches sont restées sur les murs dans les toilettes et le sol est sale.

D.WAEYAERT demande pourquoi on ne prend pas le TE61 , d’après celui-ci la convention devait être effective pour le 30/11/24 ; il rappelle que les réseaux seront revus en 2025 et que nous devons payer la totalité si nous n’adhérons pas. Le maire attend un 3ème devis.

S BENOIT signale la boue sur la route, fossé bouché dans le bourg. Elle informe que la haie entre son terrain et celui de la commune est mitoyenne et parle d’un accord avec JP LAMBLA. M. Le Maire répond que l’entretien est à la charge des 2 parties: chacun taillera son côté de haie et enlèvera ses tailles.

B.LEBRETON demande qu’un courrier soit adressé rue des Pommiers pour la taille des haies. Il informe que le Smirtom décale de 15jours le ramassage des sacs en jaune et en blanc en été , soit du 15 juin au 15 septembre 2025. Il y a toujours un problème d’accotement à la tremblaie et tous les abris bus sont à contrôler surtout celui de la Futaie. M. Le Maire répond qu’effectivement les abris bus seront contrôlés, celui de la Futaie , plus ancien, sera remplacé car en très mauvais état.

C. TESSIER fait état des routes dans le bourg. Elle signale une haie trop haute rue des Genets.

M. Duteil signale des arbres cassés en bordure de route auprès de la Tremblai. Conseille de vérifier les dates de péremption des produits fournis par le centre Leclerc pour l’action “nettoyons la nature”.

D.MARIE est allé au dernier Conseil d’Ecole : 42 élèves à St Martin dont 20 en CP/CE1 et 22 en CE1/CE2. Nlle institutrice Laura Ligier . A St Sulpice 59 élèves.

N.MOUGEL demande si nous avons fait la demande de contrôle du défibrilateur. Réponse du Maire : en attente d’un devis de maintenance avec l’achat d’un défibrilateur pour extérieur.

La séance est levée à 21h.

La prochaine réunion prévue est le 09 décembre entre le maire et ses adjoints, et la prochaine date pour une réunion du CM sera déterminée ultérieurement.